

Lo vîlhio dèvesâ

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 24

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois,
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

3 fr. 50

en s'adressant à l'administration, Pré-
du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du Numéro du 12 juin 1920. — Le diman-
che dans mon village (C. P.-V.) — Lo
VILHIO DÈVESÀ : Lé feille du velar ; La sepa dai féné-
sons. — A propos d'armoiries (A. Kohler). — La vie
à bon compte. — Mise au point. — Les machines in-
fernales. — C'était un bien beau temps (Rochardon).
— Maille à partir. — FEUILLETON : Fumée, suite (B.
Dumur).



LE DIMANCHE DANS MON VILLAGE

LADORABLE chose ! Se réveiller de bon
matin, dans le village encore engourdi,
mettre le nez à la fenêtre, boire l'air frais
et humer les odeurs saines, admirer dans le soleil
levant, l'image des blés mobiles, des luzernes ap-
pétissantes et des prairies sillonnées de ruisselets ;
écouter le babillage des moineaux vantards, pillards
et piaillards ; saisir au passage le vol d'une hiron-
delle, aspirer le parfum résineux qu'exhale le bois
voisin ; faire ainsi une collection d'images et de
sensations à feuilleter plus tard, dans la grisaille
monotone de l'existence de la ville.

Mon village est situé à mille mètres d'altitude ;
c'est un vieux village, mais, au matin, les mai-
sons quoique frustes, sont gaies. Chaque façade
porte sa galerie de bois, ajourée. En juin, des su-
reaux et des tilleuls en grand nombre leur font
une cour délicieuse. Des cerisiers, en pleine flo-
raison, secouent leur neige odorante. Les lilas sont
en fleurs. C'est exquis.

L'une après l'autre, les portes s'ouvrent, lais-
sant voir l'habitant, encore ensommeillé, qui con-
sidère le ciel et interroge les nuages. Ils sortent
de la maison, ils se saluent d'un mot, d'un geste.
Ils ont l'air satisfait. C'est dimanche. Rien ne
presse. Dans le bas, la vigne vient bien, la
« poussée » a été satisfaisante, les foins promet-
tent. On peut se reposer en paisible conscience.

Le pintier balaie devant *Le Raisin*, tandis que
les jeunes gens conduisent à la fontaine voisine
les vaches, génisses et chevaux pour les abreu-
ver. D'ailleurs chacun s'efforce pour faire la
toilette du village, les balais vont grand train de-
vant les maisons maintenant réveillées ; les filles,
en jupon court, les yeux encore gros de sommeil,
s'évertuent à nettoyer rapidement ; des chemi-
nées, la fumée s'élève, bien droite, annonçant au
loin que, sur le potager moderne, le lait com-
mence à moutonner, tandis que, goutte à goutte,
l'eau s'écoule dans la cafetière. On déjeûne à la
hâte, on « relave », on met en train le quartier

de viande dominical et le plat de légume tradi-
tionnel. La « première » sonne au temple. Déjà
les hommes ont fait leur barbe et bougonnent en
s'habillant, les femmes s'impatientent et les filles
geignent. Mais le temps se passe à chercher et à
courir ; la « seconde » sonne maintenant. Il faut
se dépêcher et s'expédier. Ce diable de Moret, le
marguillier, a sans doute devancé l'heure. Ding...
don... ding... don... La « troisième » sonne, les fi-
dèles vont au temple.

M. le pasteur a fait un beau sermon, un peu
sévère, et si les vieux approuvent, les garçons —
peu nombreux — et les filles font la moue. Mais
au fond, la théologie du pasteur ne les gêne guère.
Elle ne les empêchera pas de danser chez la tante
Emilie, au *Raisin*, ni de s'égarer le soir, dans les
sentiers. Regardez-le, ce sentier, ce délicieux sen-
tier qui, du bas du village, à travers une prairie,
descend jusqu'au ravin, d'où monte un clair mur-
mure. Le ruisseau aux légers clapotis s'égoutte sur
un lit de cailloux. C'est le sentier des Amoureux.
Ainsi le baptisèrent, jadis — il y a longtemps,
longtemps — les grand-pères et les grand-mères.
Et le nom lui est resté. Ce nom lui restera.

Mais au logis la ménagère tempête : « Ah ! ces
hommes ! » Au lieu de rentrer pour dîner, ils se
sont arrêtés sur la place, devant le pilier public,
pour causer. Enfin, ils se décident à aller se met-
tre à table.

Et maintenant, comme digestion, les mamans
« cottègent » ou vont faire un bout de causette
chez la voisine. Les papas, fatigués d'une semaine
de dur labeur, font un somme ; les garçons, par
groupes, sur la place, causent en riant parfois aux
éclats ; les filles, aussi en groupes, regardent les
passants, les gens en séjour dans le village ou la
station voisine.

Parfois passe un char, une voiture, une auto.
Et c'est un sujet de rires et de quolibets ; il faut
bien s'égayer un peu, les distractions sont rares
au village. Mais l'après-midi s'écoule, rapide, le
« goûter » y pratique une coupure agréable. On
« goûte » calmement, posément, copieusement. La
mère a mis sur la table, avec le beurre, un pot de
confiture ; peut-être même la veille a-t-elle cuit au
four banal un ou deux gâteaux appétissants. On
se régale, on se « revoit ». Puis de rechef les hom-
mes vont gouverner, le crépuscule s'étend et la
soirée, la fraîche soirée, propice aux amoureux et
aux chansons, tombe lentement sur le village, que
le silence envahit.

Maintenant, par groupes, se tenant par la
taille, les jeunes filles font les cent pas sur la
grande route, ou vont sur le « Crêt ». Elles chan-
tent : *Salut ! Glaciers sublimes !* ou *Petite fleur*,
ou encore *Joli Mai*. Et les garçons suivent et...

Mais moi, voyant cette jeunesse si heureuse,
un sentiment de tristesse indéfini m'envahit, et,
comme je ne suis plus d'âge à courir la pretentaine,
je vais me coucher en disant : « Bonne nuit, bra-
ves gens ! » C. P.-V.

Pour faire beau voir. — Deux petites filles sortent
de la distribution des prix : l'une, chargée de cou-
ronnes, l'autre les mains vides.

Arrivée à la porte de sortie, celle-ci, se tournant
vers sa compagne :

— Prête-m'en une... pour dans la rue !



LÉ FEILLE DU VELAR

(Patois de la Maurienne.)

Lo monsu de la vela
Que voulon se mariâ
S'in von trovâ lé feille,
Hola, la deridera !
S'in von trovâ lé feille,
Lé feille du Velar.

— Eh don ! bonzour, lé feille,
Lé feille du Velar.
Eh don ! bonzour, lé feille :
Vollî-vo vo mariâ ?

— Vo n'éte pas pro bravo,
Pas pro ben ajustâ.

S'intornon à la vela
Po se fare ajustâ.
Prenon lour cravat, blanche
Lo solars matherâ¹.
S'intornon trovâ lé feille,
Lé feille du Velar.

— No venin de la vela
Pe no fare ajustâ ;
No venin de la vela :
Vollî-vo vo maria ?

Lo prennon à cou de pière
Pe la comba du Velar ;
S'aveton² l'euna l'autra,
Se betton à pleurâ.

— Et te que n'in é la causa
Que de ne si pas mariâ !³

LA SEPA DAI FÉNÉSONS

Lè tsaropès, qu'àmont lo tsaud dâo lhi et que lài
sè plièson, lo matin, tantqu'è que lo sèlâo aussè
marquâ on quart dè dzornâ, sariont dâi galés lutus
s'on lè mettâi à la faulx tandi lè fénésons et qu'on
lè¹ fassè châota frou à traî z'hâorès dâo matin po
traci, lo fâotsi sur l'épaula, mettrè bas on tsamp
d'espacette, âo raza on prâ dè fénasse et dè pâi
dè tsin, iô faut molâ à tot momeint po bailli on
pou dè mordeint à la faulx. Et pi n'est pas tot què
dè seyî ! s'on laissè ài fennès lo soim dè dèzandanâ
et de ratèlâ, ye faut, on iadzo que la rozâ est bas,
dètsirenâ, eintsaplâ, amocèllâ, appliyi, tserdzi et dè-
tserdzi. Quand fâ bio, va bin ; mâ lè dzo ont on
rudo bet, kâ n'est pas râ dè reveni à l'hotô avoué
on berrot dè fein contrè lè n'hâorès dè la né, que
ma fâi on est dâi iadzo rudo mafi. Assebin, po lài

¹ Les souliers cirés.

² Elles se regardent.

³ C'est toi qui en es la cause, si je ne suis pas ma-
riée.

poâi teni, faut avâi dè quiet se rappoyi lè coûtès et faut pas être ébâyi s'on fâ tant dè cliâo repés; lè n'hâores; la goutâ à midzo; lo mareindon à 4 hâores et la soupa lo né, sein comptâ la barelietta que ne fâ qu'allâ et veni tot lo dzo, po rebailli dè l'acquouet et po dessâiti lè dierdiettes.

Et pi n'est pas lo tot d'avâi prâo butin po sè garni lo pétro, faut que cein sèyé dâo bon, kâ on ne sè rappouyè pas lè tétets avoué dè la soupa crebliâte âo bin on oû dè jambon tot peliet.

Sami à la Gritte, qu'avâi on prâo grand trein, ne passavè pas et ni sa fenna po attâti lè tsins avoué dâi sâocessès, et lè z'ovrai sè pleignonnt dè ne pas être prâo bin nourrai. C'étâi surtot la soupa que ne lâo z'allâvè pas; ne lâi avâi pas prâo d'épais et cein ne lâo seimblâvè què dâ la gadrouille.

Onna né que l'aviont z'u, na forta vouarba et que l'aviont reduit onna dizanna dè tsai dè fein, furent benèse quand on lè criâ po soupâ, kâ l'éfiont reindus et affauts. Assebin quand on apportâ la grossa terrina dè soupa, tsacon sè préparâ à lâi fêrè honneu; mâ quand cè que lo premi la potse, voolle brassâ et que vironnt qu'on arâi quasu pu la mettrè ein botolhie, ion dâi zovrai, on farceu, qu'avâi einviâ dè fêrè hotsi cè comerce, recoussè sè mandzès, montè tot drâi su lo banc, sè cratchè su lè mans et fâ état dè s'eimbriyi.

— Mâ que fâ-tou, Dâvi? lâi fâ Sami, lo patron. Es-tou fou?

— Eh bin, noutron maitrè, repond Dâvi, vu pliondzi po vairè se y'a oquiè âo fond dè la terrine!

Vo dussa peinsâ se lè z'autro ont rizû dè cliâa pararda. Sami et sa fenna ont couidi rirè assebin; mâ on bocon dzaono. L'ont comprâi l'affèrè et du adon cein est mi z'allâ.

Simple oubli. — Un laitier apporte un matin sa ration de lait accoutumée à une cuisinière qui demeure stupéfaite en voyant qu'on ne lui avait servi que de l'eau claire.

— Dites donc, laitier, mais c'est de l'eau que vous me donnez-là!...

Le laitier se penche pour vérifier le fait, et s'écrie avec naïveté :

— Ah! sapristi! on a oublié d'y mettre le lait!

Sur le terrain. — M. *** est chargé, en qualité de témoin, de régler les préparatifs d'un duel.

— Avant tout, dit-il, la loyauté la plus élémentaire exige que les adversaires soient placés à égale distance l'un de l'autre.

A PROPOS D'ARMOIRIES

Nous nous excusons auprès de l'aimable signataire de la lettre ci-dessous d'une publication aussi tardive. Cette lettre, datée du 8 mai, s'était glissée dans les plis d'un journal où nous venons seulement de la trouver. Ce retard, bien involontaire, n'enlève heureusement rien à l'intérêt de ces lignes.



EST toujours avec plaisir que je lis les articles historiques publiés par le *Conteur*; j'applaudis aux efforts qu'il fait pour rendre vraiment populaires nos armoiries communales.

Vous ne m'en voudrez donc pas si je relève une erreur dans la notice, publiée le 1^{er} mai, sur les armes de l'Abbaye. L'auteur, après les avoir décrites, me fait dire que ces armes seraient celles de la famille de Pont! Il s'est basé pour cela sur un passage de l'étude que je fis paraître en 1896 dans la *Revue historique*. A la vérité, p. 21, on y lit ceci: « l'Abbaye s'est vu octroyer les armes de la famille de Pont »; seulement, je faisais allusion à un écu de gueules à la bande d'or chargée d'un lion passant d'azur, qui, au tir cantonal de Payerne, était censé représenter la commune de l'Abbaye.

En 1896, je ne connaissais pas les armes que blasonne votre collaborateur. Cet hiver, on m'en a communiqué un croquis, d'après celles qui sont gravées sur les channes. Un examen attentif permet d'y reconnaître une tête d'ours (non de faureau) vue de face; de plus la bande est chargée, non de mouchetures d'hermine, mais des trois coquilles des Grandson, qui, jusqu'au milieu du treizième siècle possédèrent l'avouerie du couvent.

Monsieur le pasteur de l'Abbaye pourrait vous communiquer une lettre que je lui écrivis à ce sujet.

Permettez-moi encore d'ajouter quelques lignes relatives aux armoiries de Baulmes.

L'auteur estime qu'on a eu raison de transformer le sautoir de gueules en un sautoir d'argent, pour éviter d'avoir couleur sur couleur.

Je regrette de n'être pas d'accord avec lui. En effet en blason, comme en tout, il faut considérer non ce qui devrait être, mais ce qui est; or les anciens documents portent tous le sautoir de gueules. Parmi ces documents, j'estime que celui représenté par l'enseigne de l'auberge communale a sa valeur comme un autre. En outre on peut citer nombre d'exceptions à la règle héraldique qui interdit couleur sur couleur et métal sur métal. J'en citerai une: plusieurs pavois et bannières provenant du butin de Grandson sont d'azur au sautoir de gueules. Je cite cette exception, car je crois que le voisinage de la Bourgogne n'a pas été sans influence sur le choix des armes de Baulmes.

André Kohler.

LA VIE A BON COMPTE

UN lecteur de Langnau nous adresse la lettre que voici :

Dans un vieux *Anzeiger* trouvé entre deux feuillets d'un registre des mariages de 1785 d'une commune de l'Emmenthal, je trouve les cotes suivantes relatives au prix de la viande :

Tarif des viandes

De la Saint-Martin 1784 jusqu'à Pâques 1785.

Viande de mouton, au local de vente, la meilleure à	7 ½ kreuz.
Viande de mouton, à l'abattoir, la meilleure à	7 kreuz.
Viande de bœuf, au local de vente, la meilleure à	6 kreuz.
Viande de bœuf, à l'abattoir, la meilleure à	5 ½ kreuz.

Du 1^{er} février 1785 jusqu'à Pâques 1785 :

Même tarif.

Beurre, le « Pfund » de 14 à 15 kreuz.

Les caves ouvertes sont au nombre de 163 et le vin vaut de 2 batz à 8 batz le pot (die Mass).

Ces prix sont probablement ceux du « Pfund » bernois de 500 grammes. Sauf erreur, le kreuz valait 3 c. et le batz 15 centimes.

* * *

Au revers de l'annonce ci-dessus, je lis, en texte français :

« La boucherie d'Avenche, sera exposée en nouvelle mise d'admodiation, sur la Maison-de-Ville au dit lieu, le Jeudi 3 Mars prochain, environ les 9 heures du matin, pour la desservir à Pâques, suivant le Conseil, réservant outre les autres conditions de ne l'accorder qu'à celui qu'il trouvera mieux en état de s'en acquitter. »

MISE AU POINT

Mon cher *Conteur*,

Une coquille qui s'est glissée dans le dernier numéro me force à intervenir. Ce n'est pas le *Berner Tagwacht* que lisait le maréchal de Poirel, mais bien le *Berner Tagblatt*. Il est nécessaire de faire cette distinction, parce que Malbout, qui venait de prendre connaissance du *Droit du Peuple*, pouvait se dispenser, comme d'une chose superflue, d'avaler la prose de M. Grimm, tandis que celle de l'organe des conservateurs bernois était susceptible de l'édifier et de satisfaire son goût de politique comparée.

J. de la C.

C'est comme ça! — M. *** cherche une maison de campagne à louer dans la banlieue.

— Est-ce que l'air est sain dans votre localité? demande-t-il à un indigène.

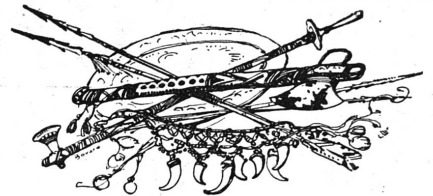
Tout ce qu'il y a de meilleur, monsieur. Chez nous, on devient centenaire en un rien de temps.

Cruel. — Mme X n'est plus de la première jeunesse. Elle a cependant conservé certaines habitudes de coquetterie. Comme elle rendait visite à une de ses amies, elle lui dit en minaudant :

— Croiriez-vous que, ce matin, mon coiffeur a mis trois quarts d'heure à me créper les cheveux?

L'amie implacable :

— Ne pouviez-vous aller vous promener pendant ce temps-là?



LES MACHINES INFERNALES

A l'occasion de l'article de M. L. Mogeon, que nous avons publié l'autre semaine, un de nos lecteurs nous adresse les lignes que voici :



Le premier consul Bonaparte n'est pas le seul qui ait été l'objet d'un attentat criminel au moyen d'engins explosifs plus ou moins adroitement installés. Nous rappellerons que le roi Louis-Philippe et Napoléon III eurent aussi l'honneur, assez peu enviable, du reste, d'essuyer le feu meurtrier de machines dites infernales, et n'échappèrent que par miracle à ces tentatives scélérates. Parlons d'abord du premier cas.

Le 28 juillet 1835 devait avoir lieu à Paris une revue des gardes nationales de la Seine et de la garnison de Paris. Les légions de la garde nationale et les corps de la garnison s'alignèrent sur les boulevards et les Champs-Élysées. Dix régiments de ligne et d'infanterie légère occupaient un côté des boulevards depuis la Madeleine jusqu'au boulevard St-Denis. De l'artillerie et de la cavalerie étaient aux Champs-Élysées et sur divers points des boulevards.

Louis-Philippe, accompagné de ses trois fils, les ducs d'Orléans, de Nemours et de Joinville, était suivi d'un nombreux et brillant cortège. Vers midi et demi on arrivait au boulevard du Temple. Une foule énorme encombra les contre-allées du boulevard. Soudain, à la hauteur du n° 50, retentit une explosion assez semblable à un feu de peloton mal exécuté. Un grand vide se fait autour du roi; des cris de souffrance et d'horreur se font entendre; la chaussée est couverte de sang, de morts, de blessés, de chevaux gisant auprès de leurs cavaliers. Sur la contre-allée, la mitraille avait fait de nombreuses victimes parmi les curieux. Le roi et ses fils étaient saufs. Quarante-deux personnes avaient été atteintes dont dix-neuf mortellement.

L'engin meurtrier avait été installé derrière les persiennes d'une chambre au premier étage de la maison portant le n° 50. Il consistait en un bâti de bois de chêne sur lequel on avait fixé vingt-cinq canons de fusil. Plusieurs avaient été déchirés au moment de l'explosion et avaient blessé l'un des assassins. Ceux-ci ne tardèrent pas à être arrêtés; ils s'appelaient Fieschi, Morey et Pepin. Tous trois furent guillotins le 19 février 1836 à la barrière St Jacques.

* * *

L'attentat contre Napoléon III, dans la soirée du 14 janvier 1858, eut des effets encore plus déplora- bles que le précédent. 156 personnes furent atteintes et le chiffre total des blessures s'élevait à 511. Au nombre des victimes on signalait 21 femmes, 11 enfants, 13 lanciers, 11 gardes de Paris et 31 agents ou préposés de la préfecture de police. Tous les chevaux de l'escorte avaient été touchés sauf quatre de l'avant-garde et de l'arrière-garde.

L'empereur, accompagné de l'impératrice et du général Roguet, se rendait à l'Opéra. La voiture allait s'engager dans l'entrée principale, précédée et suivie d'une escorte de lanciers, lorsqu'une explosion semblable à un coup de canon éclata en avant du véhicule, éteignant tous les becs de gaz. Les chevaux de l'escorte bondirent effarés autour de la voiture.

Dix secondes plus tard, une nouvelle explosion retentit, criblant hommes et chevaux d'éclats de métal, et peu après un troisième projectile éclatait, mitraillant tout ce qui se trouvait à proximité et achevant de répandre le désordre, la terreur et la mort.

Les chevaux de la voiture impériale, gravement blessés, vinrent s'abattre vers le passage réservé, brisant le timon dans leur agonie.

Napoléon descendit de voiture, la figure calme, l'impératrice le suivit. Ils n'avaient aucune blessure, les régicides avaient manqué leur coup.